

**CONCILIATION DES RÉSULTATS STATUTAIRES ET  
RÉGLEMENTAIRES, CONCILIATION DE L'ACTIF TOTAL  
STATUTAIRE ET DE LA BASE DE TARIFICATION,  
PASSIF PRÉSUMÉ**



1 Les sections qui suivent présentent respectivement la conciliation des résultats  
2 statutaires et réglementaires du Distributeur, la conciliation de l'actif total statutaire et de  
3 la base de tarification, de même que le passif présumé.

## **1 ÉTATS FINANCIERS DU DISTRIBUTEUR**

4 Le tableau 1 qui suit, concilie les résultats détaillés des activités réglementées du  
5 Distributeur selon les conventions comptables statutaires, et les résultats de ces mêmes  
6 activités selon les pratiques réglementaires. Les résultats ainsi que les ajustements  
7 afférents y sont présentés dans l'ordre suivant :

- 8     o Première colonne : produits et charges statutaires selon le format des états  
9       financiers sectoriels (pièce HQD-2, document 1) ;
- 10    o Deuxième et troisième colonnes : résultats statutaires présentés et ajustés selon  
11       les normes internationales d'information financière aux fins réglementaires, en  
12       vertu de la décision D-2012-021 *Demande relative aux modifications de*  
13       *méthodes comptables découlant du passage aux normes internationales*  
14       *d'information financière («IFRS»)* ;
- 15    o Quatrième et cinquième colonnes : conciliation des résultats selon un format  
16       réglementaire qui reflète notamment certains regroupements dictés par la Régie  
17       au chapitre 1 du guide de dépôt pour Hydro-Québec dans ses activités de  
18       distribution.

19 Le tableau 2 fournit les composantes des ajustements aux rubriques statutaires  
20 suivantes : « Actifs et passifs financiers liés à la réglementation des tarifs », « Reports  
21 réglementaires », « Amortissement », « Achats d'électricité postpatrimoniale »,  
22 « Service de transport », « Achats de combustible » et « Charges d'exploitation ». La  
23 pièce HQD-4, document 3.1 explique plus amplement ces ajustements.

**TABLEAU 1**  
**CONCILIATION RÉSULTATS STATUTAIRES / RÉGLEMENTAIRES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012 (M\$)**

	Résultats statutaires (E/F sectoriels)			Ajustements réglementaires				Résultats réglementaires
	PCGR	Ajustements IFRS	Soldes après ajustements IFRS	Présentation	Format Régie	Débit	Crédit	
<b>REVENUS</b>	<b>10 731,1</b>		<b>10 731,1</b>		<b>10 797,4</b>			<b>10 605,2</b>
Ventes d'électricité	10 406,7		10 406,7		10 406,7	161,1 (a) 14,2 (b)	12,6 (c) 122,3 (d) 0,5 (e)	10 366,8
<b>Revenus autres que ventes d'électricité</b>	<b>324,4</b>		<b>324,4</b>		<b>390,7</b>			<b>238,4</b>
Facturation externe émise	107,3		107,3		107,3	12,2 (g)		95,1
Facturation interne émise	77,0		77,0		77,0			77,0
Récupération de coûts				64,5	64,5			64,5
Crédit d'intérêts reliés au remboursement gouvernemental	0,0		0,0	1,8	1,8			1,8
Actifs et passifs financiers liés à la réglementation des tarifs	140,1		140,1		140,1	140,1 (d)		0,0
<b>CHARGES</b>	<b>10 228,1</b>		<b>10 216,7</b>		<b>10 283,0</b>			<b>10 269,7</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 233,5</b>		<b>1 221,0</b>		<b>1 316,5</b>			<b>1 335,4</b>
Charges brutes directes	1 052,1	-10,4 (1) -0,3 (2) -1,8 (4)	1 039,6	64,5	1 104,1	37,3 (f) 10,4 (m)	30,5 (d) 8,1 (e) 4,9 (i)	1 108,3
Charges de services partagés	511,5		511,5		511,5	4,8 (i) 5,4 (h)	8,4 (d)	513,3
Coûts capitalisés	-321,5		-321,5		-321,5	5,3 (d) 0,1 (i)		-316,1
Frais corporatifs	0,0		0,0	31,0	31,0		1,1 (d)	29,9
Reports réglementaires	-8,6		-8,6		-8,6	8,6 (e)		0,0
<b>Achats</b>	<b>7 751,1</b>		<b>7 751,1</b>		<b>7 656,6</b>			<b>7 479,8</b>
Achats d'électricité	5 041,8		5 041,8		5 041,8			4 895,9
<i>Patrimoniales</i>	4 391,1		4 391,1		4 391,1		161,1 (a)	4 230,0
<i>Postpatrimoniales &amp; tarifs gestion et énergie de secours</i>	650,7		650,7		650,7	15,2 (d)		665,9
Service de transport	2 614,8		2 614,8		2 614,8		30,9 (d)	2 583,9
Achats de combustible	94,5		94,5	-94,5	0,0			0,0
<b>Autres charges</b>	<b>768,8</b>		<b>768,0</b>		<b>862,5</b>			<b>1 016,6</b>
Achats de combustible	0,0		0,0	94,5	94,5		10,9 (d)	83,6
Amortissement	678,7	-0,8 (3)	677,9		677,9	43,4 (d) 54,7 (j) 115,4 (k) 3,8 (i)	10,4 (m)	884,8
Compte d'écarts - projets majeurs	0,0		0,0		0,0		4,6 (i)	-4,6
Taxes	90,1		90,1		90,1		37,3 (f)	52,8
<b>Frais corporatifs</b>	<b>31,0</b>		<b>31,0</b>	-31,0	<b>0,0</b>			<b>0,0</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>0,0</b>	3,6 (4)	<b>3,6</b>	1,8	<b>1,8</b>	1,8 (l)		<b>0,0</b>
<b>Frais financiers / Coût du capital emprunté *</b>	<b>443,7</b>	1,8 (4) 0,1 (3) 3,6 (4)	<b>449,2</b>		<b>449,2</b>	437,9 (l)	449,2 (l)	<b>437,9</b>
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>503,0</b>		<b>514,4</b>		<b>514,4</b>			<b>335,5</b>

\* Correspond au coût des capitaux empruntés (dette) mais ne considère pas le coût des capitaux propres lequel correspond au bénéfice net réglementé.

**Les éléments de conciliation correspondent à :**

**Ajustements IFRS**

- (1) Ajustement du coût des autres avantages du personnel suite à l'application de la norme IAS 19 Avantages du personnel.
- (2) Ajustement du coût de retraite suite à l'application de la norme IAS 19 Avantages du personnel.
- (3) Ajustement de la charge relative au passif au titre des obligations liées à la mise hors service suite à l'application de IAS 37 et IFRIC1.
- (4) Reclassement entre les rubriques de la charge de désactualisation et des produits financiers pour rendre la présentation conforme aux IFRS. Ce dernier élément fait l'objet d'un ajustement réglementaire, tel qu'expliqué à la note (l) ci-bas, et n'a aucun impact sur les résultats réglementaires.

**Ajustements réglementaires**

- (a) Pour refléter l'effet de la gestion à court terme des risques financiers assumés par l'actionnaire.
- (b) Provision réglementaire de 2012.
- (c) Renversement de la provision réglementaire de 2011.
- (d) Reclassement de la rubrique statutaire « Actifs et passifs financiers liés à la réglementation des tarifs » dans les ventes et achats d'électricité, le service de transport, les charges d'exploitation, les achats de combustible et l'amortissement. La rubrique statutaire inclut les comptes d'écarts du *pass-on*, du service de transport, du combustible, du nivellement pour aléas climatiques et du coût de retraite.
- (e) Reclassement de la rubrique statutaire « Reports réglementaires » dans les ventes d'électricité et les charges brutes directes. La rubrique statutaire inclut les comptes d'écarts relatifs aux pannes majeures et au tarif de maintien de la charge.
- (f) Reclassement de la quote-part versée au Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIÉ) de la rubrique statutaire « Taxes » dans les charges brutes directes.
- (g) Frais d'emprunts capitalisés portion capitaux propres comptabilisés dans les « Autres produits » aux résultats statutaires.
- (h) Pour comptabiliser l'ajustement requis afin de simuler le rendement sur les actifs des fournisseurs.
- (i) Reclassement des rubriques statutaires « Amortissement », « Charges de services partagés » et « Coûts capitalisés » dans le comptes d'écarts - projets majeurs et les charges brutes directes.
- (j) Recouvrement intégral du coût non amorti des services passés (ATPC/PTPC).
- (k) Ajustement de la charge d'amortissement relié aux durées de vie statutaire différentes des durées de vie réglementaire pour les conducteurs basse et moyenne tension, les canalisations souterraines en béton et les poteaux.
- (l) Pour refléter la différence dans la méthode de reconnaissance des coûts de financement.
- (m) Reclassement de la rubrique statutaire « Amortissement actifs réglementaires » dans les charges brutes directes.

**TABEAU 2  
COMPOSANTES DES AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES**

<b>Revenus autres que ventes d'électricité - Actifs et passifs financiers liés à la réglementation des tarifs</b>	<b>M\$</b>	
<i>Pass-on</i> pour l'achat d'électricité postpatrimoniale de l'année 2012	4,2	
Nivellement pour aléas climatiques de l'année 2012	122,3	
Compte d'écarts de combustible de l'année 2012	2,5	
Compte d'écarts de transport de l'année 2012	(16,9)	
Écarts coût de retraite de l'année 2012	1,7	
<b>Effet actifs et passifs financiers liés à la réglementation des tarifs</b>	<b>113,7</b>	
Amortissement - Écarts coût de retraite 2011	33,0	
Amortissement - <i>Pass-on</i> pour l'achat d'électricité postpatrimoniale 2010 et 2011	(19,4)	
Amortissement - Compte d'écarts de transport 2011	47,8	
Amortissement - Compte d'écarts de combustible 2010 et 2011	8,4	
Amortissement - Nivellement aléas climatiques des soldes de 2006 à 2010	(43,4)	
<b>Amortissement actifs et passifs financiers liés à la réglementation des tarifs</b>	<b>26,4</b>	
<b>Total</b>	<b>140,1</b>	<b>DT</b>

<b>Charges d'exploitation - Reports réglementaires</b>	<b>M\$</b>	
Compte d'écarts pannes majeures	8,1	
Compte d'écarts tarif de maintien de la charge	0,5	
<b>Total</b>	<b>8,6</b>	<b>DT</b>

<b>Achats d'électricité postpatrimoniale</b>	<b>M\$</b>	
<i>Pass-on</i> pour l'achat d'électricité postpatrimoniale 2010	27,6	
<i>Pass-on</i> pour l'achat d'électricité postpatrimoniale 2011	(8,2)	
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité postpatrimoniale 2012	(4,2)	
<b>Total</b>	<b>15,2</b>	<b>DT</b>

<b>Service de transport</b>	<b>M\$</b>	
Compte d'écarts 2011	(47,8)	
Compte d'écarts 2012	16,9	
<b>Total</b>	<b>(30,9)</b>	<b>CT</b>

<b>Achats de combustible</b>	<b>M\$</b>	
Compte d'écarts 2010	(7,9)	
Compte d'écarts 2011	(0,5)	
Compte d'écarts 2012	(2,5)	
<b>Total</b>	<b>(10,9)</b>	<b>CT</b>

<b>Charges d'exploitation</b>	<b>M\$</b>	
Amortissement - Écarts coût de retraite 2011 - Charges brutes directes	(31,3)	
Amortissement - Écarts coût de retraite 2011 - Charges de services partagés	(6,9)	
Amortissement - Écarts coût de retraite 2011 - Coûts capitalisés	6,3	
Amortissement - Écarts coût de retraite 2011 - Frais corporatifs	(1,1)	
Écarts coût de retraite 2012 - Charges brutes directes	0,8	
Écarts coût de retraite 2012 - Charges de services partagés	(1,5)	
Écarts coût de retraite 2012 - Coûts capitalisés	(1,0)	
Écarts coût de retraite 2012 - Frais corporatifs	(0,0)	
<b>Total</b>	<b>(34,7)</b>	<b>CT</b>

## **2 ACTIF TOTAL STATUTAIRE ET BASE DE TARIFICATION**

- 1 Le tableau 3 concilie la base de tarification du Distributeur au 31 décembre 2012 et son
- 2 actif total statutaire figurant au tableau 1 de la pièce HQD-2, document 1.

**TABEAU 3**  
**CONCILIATION DE L'ACTIF TOTAL STATUTAIRE ET DE LA BASE DE TARIFICATION (M\$)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2012**

Composantes	au 31 décembre 2012				
	Actif total statutaire			Ajustements réglementaires	Base de tarification
	PCGR	Ajustements IFRS	Solde après ajustements IFRS		
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>567,5</b>		<b>567,5</b>		<b>0,0</b>
Immobilisations en exploitation	526,3		526,3	-526,3 (a) (b)	
Actifs incorporels en exploitation	41,2		41,2	-41,2 (a)	
<b>Immobilisations en exploitation</b>	<b>8 446,5</b>		<b>8 447,6</b>		<b>8 332,2</b>
Equipements de mesurage	242,7		242,7		242,7
Postes de distribution	3,3		3,3		3,3
Lignes aériennes de distribution	4 872,0		4 872,0	-108,3 (c)	4 763,7
Lignes souterraines de distribution	2 296,9		2 296,9	-7,1 (c)	2 289,8
Réseaux autonomes	447,5	1,1 (1)	448,6		448,6
Autres actifs de réseaux	9,5		9,5		9,5
Actifs de soutien	619,8		619,8		619,8
Contributions à des postes de départ privés	-45,2		-45,2		-45,2
<b>Contrats de location-financement</b>	<b>30,4</b>		<b>30,4</b>		<b>30,4</b>
<b>Actifs incorporels en exploitation</b>	<b>1 327,0</b>		<b>1 327,0</b>		<b>1 327,0</b>
Plan global en efficacité énergétique	871,0		871,0		871,0
Programmes et activités du BEIÉ	122,0		122,0		122,0
Logiciels	300,8		300,8		300,8
Autres actifs incorporels	33,3		33,3		33,3
<b>Autres actifs</b>	<b>1 437,6</b>		<b>459,0</b>		<b>223,5</b>
Compte de nivellement pour aléas climatiques	319,2		319,2	-192,9 (d)	126,3
Contributions à des projets de raccordement	73,3		73,3		73,3
Compte de pass-on pour l'achat d'électricité postpatrimoniale	10,4		10,4	-10,4 (d)	
Compte d'écarts - Projets majeurs (supérieurs à 10 M\$)	14,0		14,0	-14,0 (d)	
Compte d'écarts - Tarif de maintien de la charge	2,7		2,7	-2,7 (d)	
Compte d'écarts - Pannes majeures	13,9		13,9	-13,9 (d)	
Compte d'écarts - Coût de retraite	1,1		1,1	-1,1 (d)	
Remboursement gouvernemental	24,0		24,0		24,0
Actif au titre des prestations constituées	978,5	-978,5 (2)			
Autres actifs	0,5		0,5	-0,5 (a)	
<b>Avantages complémentaires de retraite</b>					<b>0,0</b>
<b>Fonds de roulement</b>	<b>1 624,5</b>		<b>1 624,5</b>		<b>91,3</b>
Encaisse réglementaire				-29,3 (e)	(29,3)
Débiteurs	1 574,4		1 574,4	-1 574,4 (a)	
Matériaux, combustibles et fournitures	50,1		50,1	70,4 (b)	120,6
<b>ACTIF TOTAL</b>	<b>13 433,5</b>	<b>-977,4</b>	<b>12 456,1</b>	<b>(2 451,7)</b>	<b>10 004,4</b>

Les éléments de conciliation correspondent à :

**Ajustements IFRS**

- (1) Ajustement du coût de l'immobilisation en lien avec le passif au titre des obligations liées à la mise hors service suite à l'application de IAS 37 et IFRIC1.  
(2) Radiation de l'actif au titre des prestations constituées en vertu de l'IAS 19.

**Ajustements réglementaires**

- (a) Rubriques exclues de la base de tarification.  
(b) Stocks présentés avec les immobilisations en cours aux état financiers statutaires.  
(c) Impact des révisions de durée de vie effectuées aux immobilisations statutaires en 2012, mais affectant les données réglementaires au 1<sup>er</sup> janvier 2013.  
(d) Comptes d'écarts hors base de tarification.  
(e) Encaisse réglementaire est établie selon une étude des délais de recouvrement des dépenses (*étude Lead/Lag*).



### 3 PASSIF PRÉSUMÉ DU DISTRIBUTEUR

1 Hydro-Québec, et non ses divisions, émet des titres de dette sur les marchés financiers,  
2 faisant en sorte que le Distributeur ne dispose d'aucun passif propre.

3 En outre, dans sa décision D-2003-93<sup>1</sup>, la Régie de l'énergie a reconnu au Distributeur  
4 une structure du capital présumée comportant 65 % de capitaux empruntés et 35 % de  
5 capitaux propres, qui diffère de la structure d'Hydro-Québec. Pour ces raisons, il n'est  
6 pas possible d'établir un passif présumé pouvant être concilié avec le passif consolidé  
7 présenté dans les états financiers vérifiés d'Hydro-Québec.

8 Compte tenu de ce qui précède, le passif présumé du Distributeur au 31 décembre  
9 2012 est établi comme suit, à partir de la base de tarification :

10	Base de tarification réelle au 31 décembre 2012	
11	(Voir HQD-4, document 1)	10 004 448 000 \$
12	x Portion Dette de la structure du capital présumée	<u>65 %</u>
13	<b>Passif présumé relatif aux activités réglementées</b>	
14	<b>du Distributeur au 31 décembre 2012</b>	<b><u>6 502 891 200 \$</u></b>

---

<sup>1</sup> D-2003-93, page 51